

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 06-433-1932 promulguant dans la colonie l'arrêté du 7 novembre 1932. modifiant l'arrête du 9 avril 1922 fixant les conditions du concours pour le recrutement du personnel des trésoreries coloniales.

n° 06-433-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 décembre 1932

Numéro JO
n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro
31 décembre 1932

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

Vul'arrêté du 1° » octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vul'arrêté du 7 novembre 1932, modifiant l'arrêté du 9 avril 1922, fixant les conditions du concours pour le recrutement du personnel des trésoreries coloniales, inséré au Journal officiel de la République française du 16 novembre 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis l'arrêté du 7 novembre 192 SUSVISC, . modifiant l'arrêté du 9 avril 1922, fixant les conditions du concours le pour le recrutement du personnel des trésoreries coloniales.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac